

BASE

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 5 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

**ATRAZINE 90WG**

HERBICIDE                      COMMERCIAL

AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

ATRAZINE 85.5%

Triazines Apparentées 4.5%

N° D'HOMOLOGATION 23583

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Herbicide granulé dispersable dans l'eau pour un désherbage sélectif dans le maïs.

CONTENU NET: 10 kg

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario N0L 1G5

16291

07/06

FRONT

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 5 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

**ATRAZINE 90WG**

HERBICIDE                      COMMERCIAL

AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

ATRAZINE 85.5%

Triazines Apparentées 4.5%

N° D'HOMOLOGATION 23583

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Herbicide granulé dispersable dans l'eau un désherbage sélectif dans le maïs.

CONTENU NET: 10 kg

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario N0L 1G5

16291

07/06

**PRECAUTIONS:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Produit nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Quand on applique ce produit, porter des gants résistant aux produits chimiques un couvre-tout par-dessus un pantalon et une chemise à manches longues, ainsi que des bottes résistantes aux produits chimiques. Porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on procède à l'entretien du pulvérisateur et durant son nettoyage. Les personnes qui participent aux travaux de mélange ou de remplissage devraient porter les vêtements mentionnés précédemment, des gants résistants aux produits chimiques et un écran facial.

Ne pas manger, boire ou fumer quand on utilise ce produit. Porter chaque jour des vêtements fraîchement lavés. Bien se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser la toilette. Ranger et laver tous les vêtements protecteurs séparément de la lessive familiale. Les laver avec un détergent dans une eau très chaude avant de les remettre.

Ce produit ne devrait pas être mélangé ou versé à moins de 30 mètres des habitats aquatiques sensibles tels que marécages, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, cours d'eau, ruisseaux, réservoirs et terres humides afin d'éviter toute contamination possible des eaux superficielles ou souterraines. Ne pas utiliser ce produit à moins de 10 mètres des sources d'eau mentionnées ci-dessus. Éviter la contamination des aliments pour les humaines et les animaux, des sources d'eau domestique ou d'irrigation, des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'aucun type de système d'irrigation. Utiliser le produit uniquement sur les cultures qui sont énumérées sur l'étiquette. Ne pas l'appliquer à des doses supérieures à 1,7 kg par hectare.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC.

ATTENTION: Les cultures traitées qui ne sont pas mûres ne doivent pas être données en pâture aux animaux, ni coupées pour les nourrir. (Dans le cas du maïs, la récolte n'est mûre qu'après l'apparition des épis). Il n'y a pas suffisamment de renseignements pour supporter une telle utilisation. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

**Affections connues pour s'aggraver:** Les personnes qui sont sensibles à l'atrazine ne doivent pas être exposées à ce produit. Les personnes qui ont des antécédents d'allergies ou de dermatite doivent prendre des précautions particulières quand elles manipulent ce produit.

NOTE AU MÉDECIN: L'atrazine est un herbicide du groupe de s-triazines. Il n'y en a pas d'antidote spécifique. En cas d'ingestion d'une grande quantité et de vomissement insuffisant, faire un lavage d'estomac. En cas d'ingestion d'une petite quantité ou pour en absorber le reste de la substance toxique, on peut administrer une suspension de 30 à 50 g de charbon activé.

**PREMIERS SOINS:**

En cas d'ingestion, faire boire immédiatement de grandes quantités d'eau et provoquer le vomissement. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Recourir à des soins médicaux ou appeler un centre anti-poison immédiatement. En cas de contact avec les yeux, rincer à plusieurs reprises avec beaucoup d'eau propre. Recourir à des soins médicaux ou appeler un centre anti-poison immédiatement.

En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien laver la peau au savon et à l'eau. S'il y a une irritation, recourir à des soins médicaux ou appeler un centre anti-poison immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**ÉLIMINATION:**

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de la réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DATAPAK

GROUPE 5 HERBICIDE

**ATRAZINE 90WG**

HERBICIDE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

ATRAZINE 85.5%

Triazines Apparentées 4.5%

N° D'HOMOLOGATION 23583

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Herbicide granulé dispersable dans l'eau pour un désherbage sélectif dans le maïs.

CONTENU NET: 10 kg

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario N0L 1G5

16291

07/06

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

L'ATRAZINE 90WG assure une répression sélective des mauvaises herbes à feuilles larges et de la folle avoine dans le maïs. Ce produit peut être appliqué avant ou après la levée des mauvaises herbes. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/)

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à ATRAZINE 90WG, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à ATRAZINE 90WG et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'ATRAZINE 90WG ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Technical Service au 800-265-4624 ou à [www.uap.ca](http://www.uap.ca).

## MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

|                       |                         |                     |                 |
|-----------------------|-------------------------|---------------------|-----------------|
| vélar fausse giroflée | renouée liseron         | moutarde des champs | chénopode blanc |
| pourpier potager      | amarante à racine rouge | herbe à poux        | trèfle spontané |
| renouée               | folle avoine            | renouée persicaire  |                 |

REMARQUE: Il se pourrait que certains biotypes naturels des mauvaises herbes à feuilles larges énumérées ci-dessus soient capables de tolérer les triazines et ne puissent pas être enravés par l'atrazine seule. Dans un tel cas, voir les recommandations spécifiques dans la section des mélanges en réservoir de cette étiquette ou consulter les autorités agricoles locales.

## MOMENT PROPICE À APPLICATION:

Le produit peut être appliqué:

- en traitement de pré-semis incorporé (PSI)
- en traitement de pré-levée
- en traitement de post-levée

dans le cadre d'un programme de labour conventionnel ou de labour minimal.

S'il y a des mauvaises herbes qui échappent à un traitement de pré-semis incorporé ou de pré-levée, il se pourrait qu'une application additionnelle de post-levée devienne nécessaire. Ne jamais effectuer plus d'une application supplémentaire par année et seulement au printemps.

ATTENTION: Les cultures traitées qui ne sont pas mûres ne doivent pas être données en pâture aux animaux, ni coupées pour les nourrir. (Dans le cas du maïs, la récolte n'est mûre qu'après l'apparition des épis). Il n'y a pas suffisamment de renseignements pour supporter une telle utilisation.

## ENGRAIS LIQUIDES (MAÏS):

Pour un traitement de pré-semis incorporé ou de pré-levée, des solutions azotées ou des engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau comme véhicule d'application.

ATTENTION: Ne pas appliquer après la levée du maïs, car l'engrais liquide pourrait endommager la culture. En cas de doute concernant la compatibilité, vérifier en mélangeant une petite quantité d'ATRAZINE 90WG avec l'engrais liquide qu'on a l'intention d'utiliser.

## ENGRAIS GRANULAIRES SECS EN VRAC:

Beaucoup d'engrais granulaires secs en vrac peuvent être imprégnés d'ATRAZINE 90WG ou d'ATRAZINE 90WG plus DUAL II Magnum, pour effectuer un traitement de pré-semis incorporé afin de réprimer les mauvaises herbes dans le maïs.

Préparer les mélanges herbicide(s)/engrais dans un système clos de mélange ou de chargement. Pulvériser le ou les herbicides uniformément sur l'engrais. Si le mélange herbicide(s)/engrais est trop humide, l'emploi d'une poudre très absorbante comme MICROCEL E, une terre à diatomées ou une argile en poudre fine est recommandé. En général, on aura besoin de moins de 2% de poudre absorbante au poids.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer les mélanges d'ATRAZINE 90WG ou d'ATRAZINE 90WG plus DUAL II Magnum et d'engrais d'une façon uniforme sur le sol, en utilisant un appareil bien réglé immédiatement après avoir préparé le mélange. Incorporer en suivant les instructions de l'étiquette.

REMARQUE: Appliquer un minimum de 225 kg par hectare d'engrais granulaire sec imprégné de la quantité recommandée d'herbicide. **Ne pas imprégner l'ATRAZINE 90WG ou l'ATRAZINE 90WG plus DUAL II Magnum sur des engrais azotés, des super phosphates ou de la pierre calcaire.**

Les travailleurs incorporant l'atrazine dans des engrais secs en vrac doivent se conformer à ce qui suit:

- Cette activité est limitée aux installations commerciales (l'imprégnation de l'engrais est interdite à la ferme).
- Les installations doivent avoir recours à un système fermé de mélange et de chargement.
- Le maximum de matière active à incorporer par jour est de 1500 kg.
- Cette activité ne peut se prolonger plus de 30 jours par année.

### Traitement de post-levée avec l'ATRAZINE 90WG dans une émulsion huile-eau:

L'action de l'ATRAZINE 90WG est intensifiée en post-levée quand on l'applique dans une émulsion huile-eau. Avec cette combinaison, on a pu obtenir une répression satisfaisante des plantules de mauvaises herbes à feuilles larges ayant jusqu' à 10 centimètres de hauteur. Toujours appliquer l'ATRAZINE 90WG avant que le maïs n'atteigne 30 centimètres de hauteur, afin de favoriser sa dégradation durant la saison de croissance. La combinaison d'ATRAZINE 90WG dans ces émulsions huile-eau s'est avérée particulièrement efficace à la suite de périodes de temps sec et très chaud, alors que les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

REMARQUE: La pulvérisation d'ATRAZINE 90WG dans des émulsions huile-eau, particulièrement par temps froid, peut affecter le maïs. Pulvérisée seulement avec de l'eau, l'ATRAZINE 90WG ne présente aucun risque pour le maïs. Ne pas ajouter d'herbicide de type hormonal, comme 2,4-D, MCPA, MCPB et dicamba, ni d'autres herbicides aux combinaisons d'émulsion huile-eau et d'ATRAZINE 90WG. Le danger d'endommager d'autres cultures par la dérive du brouillard pulvérisé augmente quand on utilise l'ATRAZINE 90WG dans une émulsion huile-eau.

### INSTRUCTIONS POUR MÉLANGER ET PULVÉRISER:

Ce produit ne pas être mélangé ou versé à moins de 30 mètres des puits, lacs, cours d'eau, étangs ou puisards, afin d'éviter la contamination possible des eaux superficielles ou souterraines. Quand c'est possible, utiliser un réservoir intermédiaire pour remplir le réservoir du pulvérisateur.

Étapes du mélange:

1. L'équipement de pulvérisation devrait être rincé à fond avec de l'eau propre avant de mélanger l'ATRAZINE 90WG.
  2. Remplir le réservoir à moitié (1/2) plein avec le liquide de pulvérisation. Commencer une agitation douce.
  3. Verser la quantité requise d'ATRAZINE 90WG ou de granules mouillables, s'il y a lieu.
  4. Remplir le réservoir aux trois quarts (3/4) et ajouter les autres produits liquides, le cas échéant.
  5. Remplir le réservoir aux neuf dixièmes (9/10) et ajouter le concentré émulsifiable, les solutions liquides ou les huiles émulsifiables, selon les besoins.  
Si l'on ajoute des huiles émulsifiables, éviter toute agitation excessive afin d'empêcher le mélange de former une masse grasseuse qui se déposera au fond.
  6. Finir de remplir le réservoir. Maintenir une agitation douce durant les travaux de mélange et de pulvérisation.
  7. Ne pas laisser reposer le mélange sans agitation.
  8. Quand on utilise un mélange composé d'ATRAZINE 90WG et d'une huile émulsifiable, nettoyer le réservoir immédiatement après le traitement en utilisant un détergent fort et de l'eau propre.
- Pression de pulvérisation entre 200 et 300 kPa
  - Volume de pulvérisation d'au moins 150 litres par hectare
  - Utiliser un filtre d'aspiration de 16 mailles au pouce carré pour l'orifice d'aspiration, et de 50 mailles ailleurs sur le pulvérisateur

### RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION - MAÏS

#### MODE D'EMPLOI:

Appliquer l'atrazine à la quantité maximale de 1,5 kg m.a./ha par année en traitement prélevée ou postlevée, mais avant que le maïs n'ait atteint 30 cm de haut. On peut effectuer un ou deux traitements par année, mais la quantité maximale d'atrazine qu'on peut appliquer en une année ne doit pas dépasser 1,5 kg m.a./ha. L'atrazine peut être appliquée seule ou en mélange en cuve avec un pesticide homologué à cette fin. Consulter les instructions concernant ces produits pour d'autres instructions. Ne pas récolter les cultures avant l'écoulement d'un délai de 45 jours suivant l'application sur le maïs sucré, ou d'un délai de 60 jours dans le cas du maïs de grande culture.

#### POUR LES TRAITEMENTS DE PRÉ-SEMIS INCORPORÉ ET DE PRÉ-LEVÉE AVEC L'ATRAZINE 90WG SEULE:

| TYPE DE SOL                   | TAUX D'APPLICATION/HA         |
|-------------------------------|-------------------------------|
| sols légers et sablonneux     | 1,1 à 1,7* kg d'ATRAZINE 90WG |
| terres franches et argileuses | 1,7 kg d'ATRAZINE 90WG        |

\*Utiliser la dose élevée contre des infestations sérieuses de mauvaises herbes.

S'il ne pleut pas dans un délai de 10 jours, un travail superficiel du sol deviendra nécessaire.

L'ATRAZINE 90WG peut être appliquée sous forme de pulvérisation générale ou comme traitement en bandes. EMPLOYER PROPORTIONNELLEMENT MOINS D'HERBICIDE POUR UNE APPLICATION EN BANDES.

#### MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR TRAITEMENT DE PRÉ-SEMIS INCORPORÉ (maïs d'ensilage, fourrager ou sucré):

| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES  | QUANTITÉS DE PRODUITS   |
|--|---|
| Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine                           | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG   |
| Souchet comestible, mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelle | 1,1 à 1,7 kg/ha + 1,25 à 1,75 L/ha de d'ATRAZINE 90WG DUAL II Magnum 1) |

Si on a l'intention de travailler le sol après la pulvérisation, ne pas incorporer l'ATRAZINE 90WG à plus de cinq (5) centimètres de profondeur.

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES AUTRES PRODUITS UTILISÉS DANS LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR, POUR SE FAMILIARISER AVEC LES MODES D'EMPLOI ET LES LIMITATIONS.

1) Dans l'est du Canada uniquement.

#### MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR TRAITEMENT DE PRÉ-LEVÉE

(maïs d'ensilage, fourrager ou sucré):

| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES   | QUANTITÉS DE PRODUITS   |
|---|---|
| Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine  | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG   |
| Mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine et mauvaises herbes qui tolèrent les triazines*        | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG + 1,25 L/ha de BANVEL II 1) 2)                                      |
| Mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles   | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG + 1,25 à 1,75 L/ha DUAL II Magnum 2)                                |
| Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges et mauvaises herbes qui tolèrent les triazines* | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG + 1,25 à 1,75 L/ha de DUAL II Magnum + 1,25 L/ha de BANVEL II 1) 2) |

\*Ce mélange en réservoir permettra de réprimer les formes tolérantes aux triazines des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de BANVEL.

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES AUTRES PRODUITS UTILISÉS DANS LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR, POUR SE FAMILIARISER AVEC LES MODES D'EMPLOI ET LES LIMITATIONS.

Pour assurer une répression uniforme des mauvaises herbes, il faut préparer un lit de semence ferme et bien égalisé, exempt de grosses mottes et de débris en surface.

**Ne pas utiliser l'ATRAZINE 90WG sur des lits de semence trop meubles et raboteux.**

- 1) Appliquer sur les maïs de grande culture uniquement.
- 2) Dans l'est du Canada uniquement.

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR POUR TRAITEMENT DE POST-LEVÉE  
(maïs d'ensilage, fourrage ou sucré):**

| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES  | QUANTITÉS DE PRODUITS   |
|--|---|
| Mauvaises herbes à feuilles larges et folle avoine   | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG + 17 L/ha d'huile agricole émulsifiable |
|  | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG + 2,75 à 5,5 L/ha de CONCENTRÉ OIL XA** |
| Mauvaises herbes à feuilles larges, folle avoine et mauvaises herbes qui tolèrent les triazines* | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG + ,25 L/ha de BANVEL II 1) 2)           |
| Graminées annuelles, et mauvaises herbes à feuilles larges                                       | 1,1 à 1,7 kg/ha d'ATRAZINE 90WG + 1,25 à 1,75 L/ha de DUAL II Magnum 2) |

\*Un mélange en réservoir avec BANVEL II permettra de réprimer les formes tolérantes aux triazines des mauvaises herbes énumérées sur les étiquettes de ces produits.

CONSULTER LES ÉTIQUETTES DES AUTRES PRODUITS UTILISÉS DANS LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR, POUR SE FAMILIARISER AVEC LES MODES D'EMPLOI ET LES LIMITATIONS.

\*\*La quantité de CONCENTRÉ OIL XA à utiliser dépend du volume d'eau. Employer 300 litres d'eau par hectare à la dose élevée.

- 1) Appliquer sur les maïs de grande culture uniquement.
- 2) Dans l'est du Canada uniquement.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES POUR LES ÉPANDAGES DE MÉLANGE EN CUVE DE POSTLEVÉE AVEC L'ATRAZINE 90WG.

- TOUJOURS APPLIQUER L'ATRAZINE 90WG AVANT QUE LE MAÏS N'ATTEIGNE 30 CENTIMETRES DE HAUTEUR.
- LE MAÏS POURRAIT ETRE ENDOMMAGÉ SI L'ATRAZINE 90WG EST APPLIQUÉE DANS UNE EMULSION HUILE-EAU ALORS QUE LA CULTURE SUBIT UN STRESS.
- UTILISER UNIQUEMENT DES HUILES AGRICOLES OU DES CONCENTRÉS D'HUILE DONT L'USAGE EST APPROUVÉ AVEC L'ATRAZINE 90WG.
- LES HUILES CONTAMINÉES PAR DE L'EAU OU D'AUTRES MATIÈRES ÉTRANGÈRES PEUVENT CAUSER DES PROBLÈMES DE COMPATIBILITÉ, DES AVARIES AUX CULTURES OU LES DEUX.

**USAGE SUR LE MAÏS SUCRÉ de l'ATRAZINE 90WG en MéLANGE EN CUVE avec le DUAL II MAGNUM et le LINURON**

**LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:**

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits sur cette étiquette a été rédigé par des personnes autres que United Agri Products Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. United Agri Products Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cet étiquette.

En foi de quoi l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager United Agri Products Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

| MAUVAISES HERBES – variétés triazinorésistantes y comprises. Celles indiquées sur l'étiquette de l'atrazine et sur les étiquettes du DUAL II MAGNUM et du linuron (voir ci-dessous)   |  | DOSE À L'HECTARE                                  | REMARQUES  |
|---|--|---|--|
| Morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est, digitaires (astringente et sanguine), panic d'automne, sétaire verte, sétaire géante, sétaire glauque, panic capillaire, échinochloa pied-de-coq, stellaire moyenne, chénopode, renouée, pourpier potager, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, laiteron potager, vélar fausse-giroflée, abutilon (suppression partielle) | ATRAZINE 90WG<br><br>PLUS<br><br>DUAL II MAGNUM PLUS<br>LINURON 480 g/L (AFOLAN F ou LINURON 480 ou LOROX L) | 1,1 à 1,7 kg<br><br><br>1,25 L<br><br>0,8 à 1,6 L | Appliquer avant la levée de la culture et des mauvaises herbes.<br>Utiliser au moins 150 L d'eau par hectare.<br>N'appliquer qu'avec du matériel terrestre.<br>Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte. |

**AVERTISSEMENT:**

Après l'application de l'ATRAZINE 90WG, ne semer rien d'autre que du maïs car toute autre culture pourrait être endommagée. Un an après le traitement selon les quantités indiquées ci-dessus, il n'y a virtuellement plus aucun danger pour la plupart des autres cultures. La betterave à sucre et le tabac sont toutefois sensibles à l'ATRAZINE 90WG et on devra s'abstenir d'en cultiver dans les champs traités avec l'ATRAZINE 90WG l'année précédente. Lorsqu'il y a de longues périodes de temps sec durant l'année du traitement, les cultures subséquentes, comme les haricots blancs, les oignons, les pois, les tomates et les navets, pourraient être endommagées. Ces avaries deviennent plus probables si les plantules sont soumises à des périodes de stress comme, par exemple, durant des périodes de temps très chaud et sec. S'il pleut suffisamment pour provoquer de l'érosion, le sol contenant l'ATRAZINE 90WG pourrait être entraîné des terres plus basses ou des cultures actuelles ou subséquentes, à l'exception du maïs, pourraient être endommagées. UN BON TRAVAIL DU SOL, Y COMPRIS UN LABOURAGE, DEVRAIT PRÉCÉDER L'ENSEMENCEMENT DE CULTURES AUTRES, QUE LE MAÏS. LABOURER LA TERRE À PLAT, SANS FORMER DE SILLONS. PULVÉRISER DE FAÇON NON UNIFORME OU EN QUANTITÉ SUPÉRIEURE À CELLE QUI EST RECOMMANDÉE, L'HERBICIDE ATRAZINE 90WG N'ENDOMMAGERA PAS LE MAÏS; PAR CONTRE, IL RISQUE D'ENDOMMAGER LES CULTURES ULTÉRIEURES AUTRES QUE LE MAÏS.



**PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Produit nocif s'il est avalé. Eviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Quand on applique ce produit, porter des gants résistant aux produits chimiques un couvre-tout par-dessus un pantalon et une chemise à manches longues, ainsi que des bottes résistantes aux produits chimiques. Porter des gants résistants aux produits chimiques lorsqu'on procède à l'entretien du pulvérisateur et durant son nettoyage. Les personnes qui participent aux travaux de mélange ou de remplissage devraient porter les vêtements mentionnés précédemment, des gants résistants aux produits chimiques et un écran facial.

Ne pas manger, boire ou fumer quand on utilise ce produit. Porter chaque jour des vêtements fraîchement lavés. Bien se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser la toilette. Ranger et laver tous les vêtements protecteurs séparément de la lessive familiale. Les laver avec un détergent dans une eau très chaude avant de les remettre.

Éviter la contamination des aliments pour les humains et les animaux, des sources d'eau domestique ou d'irrigation, des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'aucun type de système d'irrigation. Utiliser le produit uniquement sur les cultures qui sont énumérées sur l'étiquette. Ne pas l'appliquer à des doses supérieures à 1,7 kg par hectare.

**GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL :**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :** Utiliser des bonnes pratiques de pulvérisation de pesticides et effectuer le traitement seulement lorsque la possibilité de dérive vers des endroits habités ou des endroits d'activité humaine est minime (des maisons, des chalets, des écoles, des parcs, par exemple). Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le matériel de pulvérisation et les paramètres du pulvérisateur utilisé pour le traitement.

Pour protéger les habitats non ciblés, il faut éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers tout plan d'eau ou d'autres habitats sensibles. C'est l'interaction des nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend les décisions relatives à la pulvérisation.

**APPLICATION AU SOL :** Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers des habitats aquatiques sensibles. Il faut prévoir une zone tampon convenable entre le point aval de pulvérisation directe et la plus proche lisière d'habitats aquatiques sensibles tels que marécages, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, cours d'eau, ruisseaux, réservoirs et terres humides qui sont situés à la périphérie de l'aire traitée. Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

Pour les applications par rampes de pulvérisation, il faut prévoir une zone tampon de 30 m pour protéger les habitats aquatiques (tel que mentionné ci-dessus) lors du mélange ou du chargement, et de 10 m lors de l'application.

**PULVÉRISATION :** Protéger les opérateurs d'équipement de la dérive ou des brumes de pulvérisation. Des renseignements additionnels sur la gestion de la dérive de pulvérisation pour les APPLICATIONS AU SOL sont fournis à la section « GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION LORS DES APPLICATIONS AU SOL ». Lors d'un traitement à faible volume, il est essentiel d'avoir une couverture complète et une excellente pulvérisation pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Planifier les traitements en fonction des conditions locales. Consulter les autorités agricoles locales pour obtenir des renseignements précis au sujet de l'emploi de ce produit.

#### ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC.

ATTENTION: Les cultures traitées qui ne sont pas mûres ne doivent pas être données en pâture aux animaux, ni coupées pour les nourrir. (Dans le cas du maïs, la récolte n'est mûre qu'après l'apparition des épis). Il n'y a pas suffisamment de renseignements pour supporter une telle utilisation..

#### NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

**Affections connues pour s'aggraver:** Les personnes qui sont sensibles à l'atrazine ne doivent pas être exposées à ce produit. Les personnes qui ont des antécédents d'allergies ou de dermatite doivent prendre des précautions particulières quand elles manipulent ce produit.

**NOTE AU MÉDECIN:** L'atrazine est un herbicide du groupe de s-triazines. Il n'y en a pas d'antidote spécifique. En cas d'ingestion d'une grande quantité et de vomissement insuffisant, faire un lavage d'estomac. En cas d'ingestion d'une petite quantité ou pour absorber le reste de la substance toxique, on peut administrer une suspension de 30 à 50 g de charbon activé.

#### PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, faire boire immédiatement de grandes quantités d'eau et provoquer le vomissement. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Recourir à des soins médicaux ou appeler un centre anti-poison immédiatement. En cas de contact avec les yeux, rincer à plusieurs reprises avec beaucoup d'eau propre. Recourir à des soins médicaux ou appeler un centre anti-poison immédiatement. En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés. Bien laver la peau au savon et à l'eau. S'il y a une irritation, recourir à des soins médicaux ou appeler un centre anti-poison immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### ÉLIMINATION:

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.